



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 135/09

Objet

Plan Climat Territorial

Secrétaire de séance

Alain Alonzo

Rapporteur

Jean-François LOUVRIER

Conseil Communautaire
14 décembre 2009
Goux- 18 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 90

Date de la convocation : 25 novembre 2009

Date de publication : 24 décembre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, JP. Fichère, JB. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

Délégués absents ayant donné procuration : B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à JP. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à JF. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à JM. Daubigney, D. Ecarnot à J. Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, JF. Dumont

Fort de ses engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique : la Convention des Maires et le programme REVE d'Avenir, la communauté d'agglomération du Grand Dole doit aujourd'hui donner un cadre d'actions à son projet politique en faveur d'un futur énergétique durable.

Le plan climat territorial est un cadre volontaire pour tout territoire souhaitant développer une politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le plan climat territorial n'est pas un outil clé en main, mais plutôt une démarche de développement durable axée sur la réduction des gaz à effet de serre, débouchant sur un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire. Le plan climat territorial constitue aussi l'occasion d'un vaste exercice de prospective.

Pour aider l'agglomération dans sa démarche, l'ADEME Franche Comté propose un partenariat sous la forme d'un COT (contrat d'objectifs et de moyens), qui viendra aider financièrement l'animation et la mise en œuvre du plan climat territorial. Le COT prend la forme d'un accord cadre entre l'ADEME et le Grand Dole, dans lequel les engagements, les objectifs et les attentes des deux parties sont exposés. D'une durée de 3 ans, cet accord est décliné ensuite par des conventions financières annuelles établies à partir du plan d'actions.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 21 décembre 2009

N° identifiant : 039-200010650-20091214-13509-DE

- 1 -

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE en faveur de l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans la démarche de plan climat territorial,
- AUTORISE le Président à contractualiser un partenariat avec l'ADEME à travers un COT,
- AUTORISE le Président à solliciter également un soutien auprès du Conseil Général du Jura et du Conseil Régional de Franche Comté.

Fait à Dole,
Le 14 décembre 2009,
Le Président,